



HAL
open science

Airial landais et “ géographie du flou ” : l’émotion comme relation au et connaissance du vivant

Émilie Ropert Dupont, Jean-Louis Yengué, Myriam Rondet

► **To cite this version:**

Émilie Ropert Dupont, Jean-Louis Yengué, Myriam Rondet. Airial landais et “ géographie du flou ” : l’émotion comme relation au et connaissance du vivant. Expériences sensibles, fabrique et critique des territoires en mutation, UMR Architectures, Ambiances, Urbanités, Nov 2023, Paris INALCO, France. ⟨hal-05459565⟩

HAL Id: hal-05459565

<https://hal.science/hal-05459565v1>

Submitted on 25 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Texte de la communication donnée lors du colloque international « Expériences sensibles. Fabrique et critique des territoires en mutation » (6-7-8 novembre 2023, INALCO, Paris, 13^e)

INTRODUCTION

Notre réflexion portera, dans cette communication, sur les affects spatiaux propres à un espace vernaculaire habité : l'aerial landais.

Qu'est-ce que l'aerial landais ? Il s'agit tout d'abord d'un lieu d'habitation et d'exploitation agricole propre à l'agropastoralisme, qui désigne l'association complémentaire entre l'agriculture vivrière (de subsistance) et le pastoralisme, c'est-à-dire l'élevage itinérant, système qui a pris fin dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

L'aerial est constitué d'une maison d'habitation principale ainsi que d'une ou plusieurs granges utilisées notamment dans le cadre de l'élevage extensif de moutons. Il s'agit d'un habitat dispersé, composé d'une ou de plusieurs métairies regroupées autour de l'aerial. Une métairie est un domaine agricole exploité selon le système du métayage, dans lequel le propriétaire charge une ou plusieurs familles de métayers de cultiver la terre et d'entretenir les bâtis.

Sans entrer dans une description historique de la morphologie de l'aerial, qui n'est pas l'objet de cette communication, il s'agit d'un espace polyvalent, qui est représentatif de l'organisation sociale et économique dans les landes du XVIII^e et du XIX^e siècle.

Après avoir été déserté lors de l'exode rural, l'aerial s'est vu patrimonialisé, avec la création de l'écomusée de Marquèze qui lui est dédié en 1970, et sa labellisation par le ministère de l'Environnement en 1993. Objet de la nouvelle « idylle rurale » qui a plus généralement concerné les anciens bâtis paysans dans les années 90/2000, il se trouve aujourd'hui au cœur de plusieurs enjeux. Des enjeux environnementaux, liés à la « redécouverte » de ses caractéristiques de construction aujourd'hui jugés « bioclimatiques », des enjeux fonciers liés à la tension que l'on peut observer sur le marché de l'immobilier local, des enjeux réglementaires consécutifs à la prise en compte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » fixé par la loi Climat et Résilience de 2021, et liés à la définition des nouveaux PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui succèdent aux PLU, Plan Local d'Urbanisme). Enfin, des enjeux patrimoniaux qui se traduisent par des politiques de conservation des bâtis présents sur l'aerial.



Les airiaux que nous étudions dans le cadre de notre thèse sont eux-mêmes spécifiques, puisqu'ils sont ou ont été la propriété d'un acteur territorial historique : le Groupement forestier de la Compagnie des Landes dont le siège est à Pontex-les-Forges. Ils sont situés sur plusieurs communes du Nord-Ouest du département à Pontex et sur des communes proches de Pontex, et sont soumis à une zone urbaine de faible attraction, celle de Mimizan. Enfin, ils se trouvent sur des communes rétro-littorales, c'est-à-dire sur l'arrière-côte atlantique. Si la sylviculture constitue le cœur de l'activité de la Compagnie des Landes, cette dernière souhaite, par le travail de recherche que nous menons, avoir une connaissance plus fine de son patrimoine bâti en le resituant dans un contexte à la fois historique, environnemental, économique et territorial.



Nous envisagerons tout d'abord l'aerial en tant que *lieu*, afin de mettre en exergue la contingence des affects qui lui sont rattachés selon un axe diachronique.

Nous envisagerons ensuite l'aerial en tant que *milieu*, appréhendé dans le cadre d'une écologie rurale.

I. L'AIRIAL COMME LIEU : CONTINGENCE DES AFFECTS

Dans la continuité de Nicole Mathieu, dans la préface de l'ouvrage « Ces lieux qui nous affectent », nous parlerons de l'airial en tant que lieu. Selon Nicole Mathieu, « les lieux introduisent le rapport au moment que la spatialité efface ». C'est aussi, selon Augustin Berque cité dans le même ouvrage, « là où quelque chose se passe », construisant une certaine identité de lieu, une communauté d'intérêts. Cette relation émotionnelle, individuelle ou collective, se construit à la fois selon un axe horizontal historique, et selon un axe vertical qui inscrit l'airial comme espace social. Les affects liés à l'airial sont ainsi contingents. Les airiaux sont en effet à comprendre dans le cadre des colonisations intérieures dont ont fait l'objet les Landes. (F. Dumont. *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p.33 ; R. Le Coadic, *Bretons, Indiens, Kabyles. Des minorités nationales ?*, PUR, 2009 ; J. Aldhuy, « La transformation des Landes de Gascogne, de la mise en valeur comme colonisation intérieure ? XVIIIe, XIXe s, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen, 2007). Cette colonisation intérieure est adossée à la vision de certaines régions comme de « mauvais pays » (« Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « Les géographes français et les « mauvais pays » », 1890-1930). Je cite : « Le mauvais pays, c'est, grosso modo, une contrée impropre à produire des denrées agricoles, un milieu dont les conditions naturelles sont hostiles à l'homme : les marais, les landes, les forêts, mais plus généralement les zones infertiles répondent à cette définition. » (V. Berdoulay et O. Soubeyran, *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, L'Harmattan, 2000). Les Landes ont donc été considérées, au même titre que la Sologne, la Bretagne, ou encore la Champagne, comme une « terra nullius » à coloniser, pour reprendre une expression utilisée par Joëlle Zask lors d'un séminaire organisé par le Centre des politiques de la terre. La dénomination de « Compagnie de colonisation et d'exploitation des Landes de Bordeaux », l'ancêtre de la Compagnie des Landes actuelle, créée en 1834, intervient dans cette période de modernisation de l'État-nation français, insufflé par les physocrates.



Plusieurs documents d'archives permettent de restituer le climat politique de l'époque. La condamnation envers les pratiques collectives et les terres communales est en effet unanime, et justifie leur aliénation. Le discours officiel, lisible dans les rapports à la Commission de surveillance chargée de valider les travaux de la Compagnie de colonisation et d'exploitation des Landes de Bordeaux, minimisent les conflits engendrés par l'expropriation des terres, puis par les premiers semis sur les parcelles, consécutifs à la loi de 1857 organisant « l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne » sous Napoléon III.

Ces conflits sont pourtant attestés par les documents d'archives internes à la Compagnie des Landes, notamment à travers les minutes de procès intentés par les habitants, contre l'appropriation des terres et les travaux d'afforestation qui empêchent le pacage des animaux et remettent en cause leur mode de subsistance. Ces rapports à la Commission de surveillance mentionnent bien l'acquisition d'airiaux et de leurs métairies, mais n'évoquent que rarement les populations qui y habitent, si ce n'est pour critiquer vertement leur mode de vie et tout particulièrement les usages des « biens communaux ». Les activités de la Compagnie des Landes se sont ensuite diversifiées, notamment avec l'essor de l'exploitation de la résine de pin extraite par le gemmage. De métayer, l'habitant de l'airial est devenu métayer-résinier puis forestier, avant la période plus récente de modernisation sylvicole.



On le voit, l'airial apparaît comme un palimpseste à déchiffrer. Une certaine nostalgie de l'airial d'antan comme lieu d'un bonheur paysan réel ou projeté renvoie à une vision d'un passé magnifié,

ou « nostalgie vicariante », c'est-à-dire qui remplace ce qui a disparu, pour reprendre David Berliner dans « Perdre sa culture » (Zones sensibles, 2018). *A contrario*, la rémanence d'un passé douloureux, celui de populations maintenues dans un rapport de subordination vis-à-vis du pouvoir en place, est audible dans les discours des habitants des airiaux les plus âgés, qui peuvent faire part de leur désamour pour ce type d'architecture, en raison d'une « imprégnation historique » et du manque de confort qui caractérisait cet habitat. L'airial a donc été un lieu fui par ses habitants, avant qu'un processus de patrimonialisation ne vienne le revaloriser sur le plan symbolique. Il s'agit d'une patrimonialisation exogène, venant des institutions publiques, et d'une population dotée d'un capital culturel et financier, à qui sont attribuées des compétences esthétiques, et qui est capable d'assumer des frais de rénovation élevés. Cette alternance entre patrimonialisation, dépatrimonialisation ou surpatrimonialisation en ce qui concerne certains airiaux dont la valeur financière et symbolique est en forte hausse, pourrait également varier en fonction des risques climatiques, puisque les événements climatiques extrêmes influent sur l'assurabilité des biens, sur un territoire soumis au risque incendie, aux tempêtes et aux crues. En conclusion de cette première partie, les affects spatiaux de l'airial apparaissent comme co-construits par la surimposition de situations historiques hétérogènes.

II. L'AIRIAL COMME MILIEU : UNE ÉCOLOGIE RURALE

La prise de conscience de la responsabilité des techniques de construction polluantes sur le dérèglement climatique est à l'origine d'approches de la part d'architectes, d'artisans ou d'urbanistes, invitant à mettre en œuvre l'article 2 du Code de l'urbanisme qui fixe des objectifs d'« équilibre, de qualité, diversité, sécurité-salubrité, prévention, protection, de lutte contre le changement climatique et d'inclusivité. Je me réfère ici à Philippe Madec, qui appelle à la frugalité dans la constitution des textes qui prévoient l'aménagement du territoire, comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou le PLU en passe de devenir PLUi. Dans ce contexte est opérée une relecture des caractéristiques bâties de l'airial. Les matériaux de construction, comme le bois et la garluque, minerai de fer présent localement, sont considérés comme sobres, au même titre que la pierre ou la terre crue pour d'autres constructions. La toiture dite en « queue de palombe » protège des intempéries venant de l'Ouest et est couverte de tuiles « Canal » originellement moulées sur les cuisses des femmes et fabriquées dans des tuileries locales. La façade de la maison est orientée vers l'Est pour l'exposition au soleil matinal. Les petites ouvertures préservent des fortes chaleurs, tandis que les chênes lièges plantés depuis des « temps immémoriaux » offrent une résistance importante au passage du feu, et participent de ce fait à la limitation des risques d'incendie. Suivant Sarah Vanuxem, la propriété serait la faculté d'habiter un lieu en interaction avec le milieu, milieu pris au sens de la médiance d'Augustin Berque, comme structure ontologique de l'existence humaine. L'airial serait alors un « établissement humain », qui désigne pour Philippe Madec l'ensemble des bâtiments, infrastructures et services nécessaires à la communauté humaine pour accomplir ses fonctions en tant qu'organisme social. Un établissement humain à « ménager » plutôt qu'à aménager, si l'on se réfère au *Glossaire de mésologie* d'Augustin Berque.

En écho à la montée en puissance du paradigme du *vivant* dans le champ scientifique, suite aux travaux de Latour, Descola ou Morizot, nous avons cherché à caractériser les émotions liées à « l'habiter » au sein de l'airial, avec une hypothèse : les émotions envers le lieu d'habitation, envers ce qui environne le lieu d'habitation pris au sens large, pouvaient constituer une intention et un mode de connaissance du monde. Nous avons, dans de précédentes études, traité de l'émotion en tant

que mode d'intellection à propos de pratiques journalistiques utilisant la réalité virtuelle. Nous avons travaillé cette question de l'émotion selon une méthodologie compréhensive, menée lors d'entretiens qualitatifs avec des habitants d'airiaux appartenant à la Compagnie des Landes. Au-delà d'un rapport contraint à la Compagnie des Landes, concernant d'anciens salariés à la retraite logés par leur employeur dans le cadre de leur activité professionnelle, les échanges (toujours en cours) ne mentionnent aucun terme du champ lexical de l'émotion, de la nature ou du « vivant », si ce n'est pour préciser – je cite un habitant- : « Je ne suis pas très nature ». Néanmoins, il a émergé des entretiens l'idée non pas de « communs » mais plutôt d'espace partagé et plus encore d'intérêts partagés. D'une part, affirmer « je ne suis pas très nature », n'empêche nullement, bien au contraire, de disposer d'une vaste connaissance, et d'une vaste pratique de la faune et de la flore. Il s'agit d'une connaissance qui passe donc par l'expérience. D'autre part, entourés par la forêt des Landes de Gascogne, les airiaux apparaissent comme des interfaces habitat-forêt partagées entre des usages complémentaires qui visent son entretien. Les chasseurs informent ainsi les forestiers des dépôts de feux potentiels suite à des impacts de foudre, en échange de quoi les propriétaires forestiers autorisent les chasseurs à venir chasser sur leurs parcelles, activité qui vient limiter les dégâts éventuels du gibier sur les arbres, puisqu'il s'agit d'une forêt de plantation. Les discours collectés reviennent abondamment sur la surveillance des incendies, chaque habitant étant personnellement impliqué. Une tour de guet construite par la Compagnie des Landes sur l'un des airiaux étudiés, témoigne de la conjugaison des fonctions d'habitation, d'exploitation sylvicole, de surveillance des incendies et de gestion cynégétique.

On remarque que les limites, limites de l'aerial, qui est un espace traditionnellement non clôturé, et la délimitation des pratiques, sont flous, géographie du flou qui paraît irriguer, ou sous-tendre les usages de l'aerial. On voit à l'œuvre une écologie rurale fondée non pas sur l'esthétique mais sur la pratique, non pas sur une nature essentialisée mais sur des relations effectives au *vivant*, distincte d'une écologie *mainstream*, comme l'évoque Théodore Tallent à propos de la planification écologique (« Quelle place pour l'écologie populaire dans la planification écologique ? » Théodore Tallent, theconversation.com, 25/09/2023).

CONCLUSION : L'AIRIAL COMME « PAYSAGE HABITÉ » À L'HEURE DE LA TRANSITION

L'aerial se trouve au carrefour d'impératifs multiples. Oblitérée dans les plans de modernisation des landes à la fin du XVIII^e s et au XIX^e s., c'est bien sa population qui fait de l'aerial un « paysage habité ». Cette approche prend toute son importance dans les politiques de conservation patrimoniales, qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou de patrimoine environnemental. Situés l'extérieur des bourgs et peu denses, les « quartiers », qui rassemblent plusieurs airiaux, ont été, historiquement, les zones artificialisées. Artificialisées car bâties et cultivées jusqu'au milieu du XX^e s., elles sont au cœur de l'application du ZAN dans les communes rurales.

Parfois situés en « ZN » (Zone Naturelle), les airiaux renvoient l'image d'un bonheur rural, lieu de ressourcement idéal dans le cadre de vacances « nature », bien que la forêt des Landes de Gascogne soit une forêt principalement destinée à la production sylvicole. Par ailleurs, l'augmentation de leur valeur vénale, notamment dans la période de l'après-Covid, alimente une tension foncière dans le département. Leur achat en qualité de résidences secondaires limite par ailleurs les possibilités d'installation pour les actifs résidents permanents.

Enfin, la délicate question de la conservation à l'identique des granges sur les airiaux renvoie à une patrimonialisation du rustique qui écarte la possibilité d'un changement de destination des bâtis, de grange vers habitation, dans un contexte de raréfaction du foncier et de hausse des prix, particulièrement prégnante chez les primo-accédants. Cela entraîne un départ de ces catégories de population vers d'autres régions, ou vers des secteurs financièrement plus accessibles à l'intérieur des terres, alimentant les mobilités pendulaires en voiture. Pour plusieurs interlocuteurs, cette fois institutionnels, il pourrait s'agir des prémises d'une « économie de la villégiature », telle que définie par Yvan Lebahy (« L'économie de la villégiature : une hérésie en termes d'aménagement », *Pour*, 2008), c'est-à-dire une économie issue du secteur touristique entraînant la disparition progressive d'activités économiques locales en raison du départ de la main d'œuvre n'étant plus en mesure de se loger sur place.

Si l'aerial joue le rôle de révélateur des complexités du territoire landais en mutation, certains auteurs voient en outre dans les habitats anciens une opportunité de co-construire les « nouvelles ruralités ». Je cite un extrait de « Bienvenue dans la nouvelle ruralité ! » de Jean-Marc Esnault : « Les espaces les plus anciens étaient constitués d'un sol en terre battue avec des parties en bois et en pierre où logeait historiquement l'ouvrier agricole. Ce type de bâti doit être préservé et réinvesti parce qu'il est d'une certaine manière, constitutif d'une part de l'identité rurale. » Pour compléter et conclure, cette identité rurale suit une évolution des usages qui sont avant tout des adaptations aux contingences historiques et sociales.